

Commune de

CUVILLY

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

**DOCUMENT
PROVISOIRE**

ARRET

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

05 MARS 2019

6a

NOTICE SANITAIRE

RÉSEAU D'EAU POTABLE

L'adduction en eau potable est effectuée en régie directe par la mairie de Cuvilly.

La commune adhère au syndicat d'eau d'Orvillers-Sorel qui est chargé de la production et de l'amenée de l'eau potable jusqu'au réservoir (d'une capacité de 120 m³) situé au nord-ouest du territoire de Cuvilly, en bordure de la RD 935. Ce syndicat regroupe 4 communes (Cuvilly, Orvillers-Sorel, Mortemer et Hainvilliers).

Le volume d'eau facturé aux habitants de Cuvilly s'élevait à 25 000 m³ en 2013.

L'eau potable distribuée sur le village provient pour 1/3 du forage de Cuvilly et pour 2/3 du forage d'Orvillers-Sorel. L'eau est déclarée conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates, fluor, pesticides). Le captage de Cuvilly présente parfois des concentrations élevées en nitrates et en pesticides. Toutefois, les taux redescendent lorsque l'eau est mélangée au sein du réservoir à l'eau provenant du forage d'Orvillers-Sorel. Ainsi, le bilan annuel établi par l'Agence Régionale de la Santé de 2014 conclut à une qualité satisfaisante sur le plan bactériologique. A l'occasion des différents relevés, l'eau est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates, fluor et pesticides).

Dans le cadre du schéma d'alimentation en eau potable de la Communauté de communes du Pays des Sources, une interconnexion est envisagée avec la vallée du Matz avec la création d'une unité de traitement des pesticides.

Dans le cadre de ce schéma, la Communauté de communes envisage par ailleurs d'installer des équipements d'auto-surveillance sur le réseau d'eau potable des communes adhérentes afin d'avoir une gestion efficace et optimale du réseau.

La capacité des forages laisse une marge de manœuvre suffisante pour permettre aux communes du syndicat de se développer.

L'alimentation en eau potable de la ferme de La Malcampée s'opère à partir d'un puits privé. S'agissant des sites d'exploitation de la Société Storengy, la partie Est du site est desservie par le réseau d'eau potable provenant de Gournay-sur-Aronde, tandis que la partie ouest du site est raccordée au réseau potable de la commune de Lataule.

L'alimentation en eau potable du domaine de Séchelles s'effectue par l'intermédiaire d'un branchement long piqué sur une canalisation d'eau potable présente dans l'allée de Séchelles.

Le déploiement du réseau d'adduction en eau potable sur le village de Cuvilly s'effectue en antenne. Il existe un seul bouclage entre la rue Billiard et la rue du Moulin via la rue des Frères Cordier.

L'amenée d'eau dans le village s'opère par l'intermédiaire d'une canalisation de 200 mm de diamètre (rue du Moulin) depuis le réservoir installé au nord-ouest du territoire, en bordure de la RD 935. Hormis la canalisation de 100 mm de diamètre qui dessert les constructions implantées rue du Matz, l'ensemble des canalisations ont un diamètre inférieur à 100 mm. A l'extrémité du réseau, comme dans la rue de la Pêcherie ou la rue de Bernetz, le diamètre redescend à 25 mm de diamètre.

Le réseau se superpose à la structure bâtie actuelle. Toute extension, en dehors à la trame bâtie actuelle nécessitera une extension du réseau d'eau potable.

La commune n'a pas de projet de travaux sur le réseau d'eau potable pour l'instant.



La qualité de votre eau en 2014

Réseau de : CUVILLY
Exploité par le syndicat des eaux

L’origine de l’eau

Votre réseau est alimenté en eau potable principalement à partir de forages situés sur la commune d’ **Orvillers Sorel et Cuvilly**.



Les adoucisseurs

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l’eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.
L’adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d’eau chaude.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d’alimentation est exercé par L’Agence Régionale de Santé de Picardie.
En 2014, **10** prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d’absence, laisser couler l’eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l’eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d’analyses : 100% des analyses sont conformes.
PESTICIDES	Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d’avoir des effets sur la santé. Résultats : 100% des analyses sont conformes.
NITRATES	L’excès de nitrates dans l’eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d’engrais utilisés en agriculture, du fumier, d’eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 43 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l’eau en calcium et magnésium. L’eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 36°F Eau très dure
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l’eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,212 mg/L Eau peu fluorée
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de qualité satisfaisante sur le plan bactériologique. Elle est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates, fluor et pesticides).

Consultez les résultats d’analyses d’eau en ligne :
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l-eau-potable.html>

ARS de Picardie
 Délégation territoriale de l’Oise
 Service Santé Environnement
 13 rue Biot 60000 Beauvais

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.

Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

LE FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

✓ Eaux usées

Le réseau collectif vient d'être déployé sur le village. Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Ressons-sur-Matz (8 000 EH).

Les écarts bâtis restent en assainissement autonome (La Malcampée, le château de Séchelles, Gîtes et maison du garde allée de Séchelles, maison au rond-point de la Demi-Lune (entrée de Cuvilly), la station-service et le site de GRT Gaz).

Le zonage d'assainissement communal a été approuvé le 14 mars 2006. Ce zonage d'assainissement prévoit la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif sur le village et le maintien de l'assainissement individuel sur les écarts bâtis.

✓ Eaux pluviales

Le zonage d'assainissement approuvé le 14 mars 2006 préconise une gestion (stockage et évacuation) des eaux pluviales à la parcelle. Seules les eaux de demi-toiture en façade de rue peuvent être évacuées sur la route.

D'autre part, une étude a été réalisée en 2016 par la société ICSEO au sujet de la gestion des eaux pluviales. Les éléments suivants sont issus de cette étude.

L'exutoire topographique du bourg de Cuvilly est constitué par le talweg d'axe Nord-Sud traversant le bas du bourg. Initialement, un fossé parcourait le fond de ce talweg et collectait toutes les eaux de ruissellement. Etant en domaine privé, une servitude d'écoulement grevait donc toutes les parcelles privées traversées.

Toutefois, au fur et à mesure des aménagements et des changements de propriétaires, l'entretien a été délaissé et sur certaines portions, le fossé a été busé. Il en résulte un ouvrage n'assurant plus correctement l'évacuation des eaux pluviales. Afin d'améliorer la situation, la mairie a fait réaliser des ouvrages de stockage et d'infiltration, au droit des parcelles cadastrales 128, 563, 923 et le long de la RD 1017 (étendu ensuite par le propriétaire du restaurant sur la parcelle 64).

Notons qu'il existait une ancienne mare rue du Matz au droit de la parcelle 926. Celle-ci a été comblée et le terrain est désormais occupé par un garage.

Trois autres zones de stockage et d'infiltration existent plus en amont du bourg, un premier le long de la rue Julie Billiard en face du lotissement de la rue des Frères Cordier, un second à l'angle de la rue du Moulin et de la rue du Cimetière et un troisième, rue de Bernetz.

Il n'existe pas de canalisations de collecte de grand linéaire ; les eaux pluviales ruissellent sur les chaussées, par le biais de caniveaux et sont reprises dans quelques grilles à proximité immédiate des ouvrages d'évacuation.

Les écarts constitués par le château de Séchelles et la ferme de la Malcampée ne font pas l'objet de gestion publique des eaux pluviales.

Le schéma ci-après synthétise le mode de gestion des eaux pluviales actuelle dans le bourg.

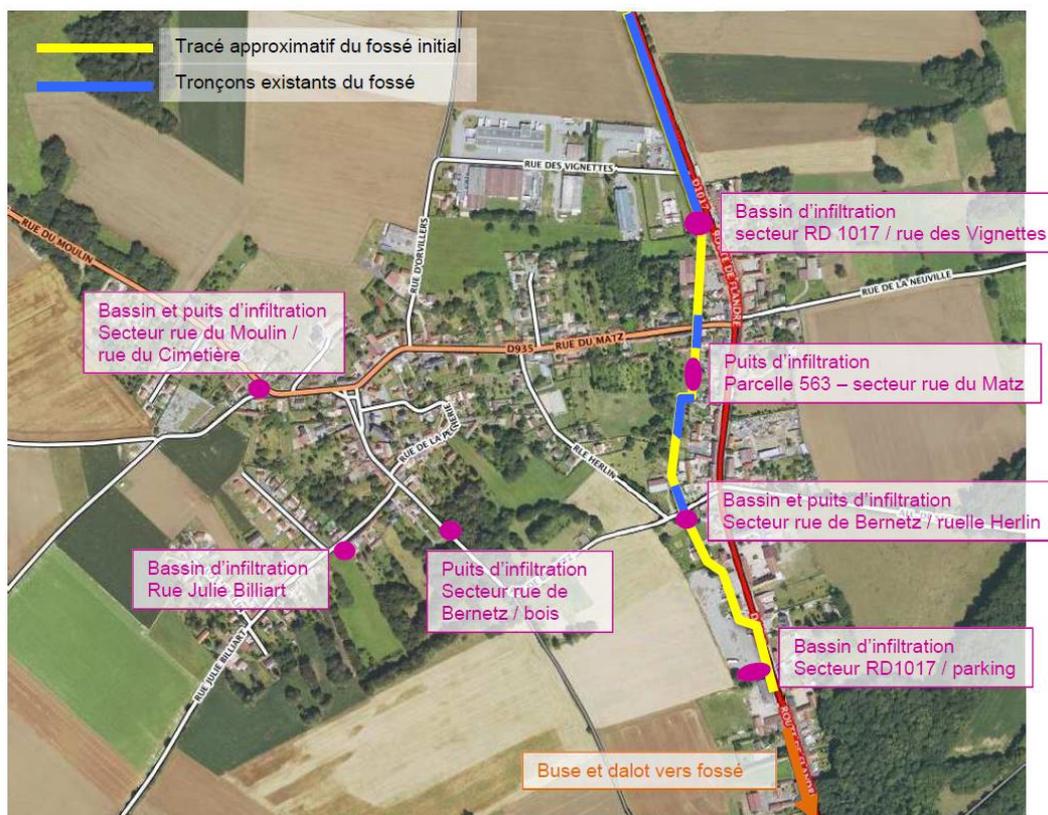


Schéma de principe de l'évacuation des eaux pluviales dans le bourg de Cuvilly (Source : ICSEO)

CONCLUSION

La gestion des eaux pluviales du bourg de Cuvilly se fait à l'échelle locale, par des ouvrages ponctuels proches des sources de ruissellement, évacuant les eaux collectées dans le sous-sol par infiltration.

Lors de notre visite, nous avons constaté que certains de ces ouvrages n'étaient pas complètement vides, malgré l'absence de pluies significatives (> 2 mm / j) la semaine précédente. Il s'agit sans doute d'une part du fait qu'il s'agisse pour la plupart d'entre eux d'ouvrages superficiels, n'atteignant pas la craie qui constitue l'horizon perméable local, et d'autre part, d'un manque d'entretien régulier de ces ouvrages.

Le principal « point noir » à l'origine d'inondations de riverains et de stagnations d'eau importantes se situe dans la partie basse de la rue du Matz.

D'autres dysfonctionnements sont observés en période orageuse : sur la rue du Moulin (débordement du bassin étanche), au niveau du bois de Bernetz, dans la partie basse de la rue de la Neuville, ruissellements sur la partie haute de la rue Julie Billiard.

L'étude ICSEO propose plusieurs aménagements :

- Création d'un réseau d'eaux pluviales rue du Matz
- Aménagement d'un bassin sur la parcelle B n°636
- Aménagement d'un ouvrage d'infiltration enterré sur la parcelle B n°563
- Création d'une grille transversale rue de La Neuville
- Aménagement d'un bassin sur la parcelle B n°923
- Aménagement d'un bassin sur la parcelle B n°735
- Agrandissement du bassin sur les parcelles B n°702 et 704
- Approfondissement du puits de la rue du Cimetière
- Prise en compte de la gestion des eaux pluviales sur la parcelle B n°952

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Concernant la gestion des déchets, la compétence a été transférée à la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Les ordures ménagères sont collectées tous les jeudis et les ordures sélectives (emballages en plastique, métal ou briques alimentaires, journaux, magazines, cartons,...), les mercredis des semaines paires.

Les documents suivants extraits du site de la Communauté de Communes du Pays des Sources synthétisent les consignes de tri et les jours de collecte sur la commune.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

CALENDRIER 2019
Collecte des déchets ménagers

www.cc-pays-sources.fr
Les poubelles sont à sortir
la veille au soir
du jour de ramassage !

SECTEUR 1
Boulogne-la-Grasse
Conchy-les-Pots
Cuvilly
Hainvillers
Mortemer

J > Bac jaune

Ramassage tous les 15 jours

O.M.

O.M.

Ramassage 1 fois par semaine

Le papier de ce calendrier est 100% recyclé.

CONSIGNES de TRI

Je mets dans le bac jaune :

Papiers, journaux, magazines

Boîtes métalliques

Briques, cartons, cartonnages

Oui

Tous les emballages en plastique
bouteilles et flacons, pots de yaourt, polystyrène, sacs, barquettes et films en plastique, etc.

Non

Pour les papiers inutiles de les froisser ou de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales, etc.

Je mets dans la poubelle ordinaire :

Les déchets non triés ne pouvant être recyclés.

Tous les plastiques qui ne sont pas des emballages ne se trient pas. (vaisselle, jouets, etc)

Un doute, une question ?
0 800 60 2002 Service & appel gratuits

DEPUIS UN POSTE FIXE

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
MAR 1	1	VEN 1		LUN 1	14	MER 1		MER 1		SAM 1	
MER 2	O.M.	SAM 2		MAR 2		JEU 2	J	JEU 2	J	DIM 2	
JEU 3		DIM 3		MER 3	J	VEN 3		VEN 3		LUN 3	23
VEN 4		LUN 4	6	JEU 4	O.M.	SAM 4		SAM 4		MAR 4	
SAM 5		MAR 5		VEN 5		DIM 5		DIM 5		MER 5	
DIM 6	2	MER 6	J	SAM 6		LUN 6	19	LUN 6	19	JEU 6	O.M.
LUN 7		JEU 7	O.M.	DIM 7		MAR 7		MAR 7		VEN 7	
MAR 8		VEN 8		LUN 8	15	MER 8		MER 8		SAM 8	
MER 9	J	SAM 9		MAR 9		JEU 9	O.M.	JEU 9	O.M.	DIM 9	Pentecôte
JEU 10	O.M.	DIM 10		MER 10		VEN 10		VEN 10		LUN 10	L. de Pentecôte
VEN 11		LUN 11	7	JEU 11	O.M.	SAM 11		SAM 11		MAR 11	24
SAM 12		MAR 12		VEN 12		DIM 12		DIM 12		MER 12	J
DIM 13		MER 13		SAM 13		LUN 13	20	LUN 13	20	JEU 13	O.M.
LUN 14	3	JEU 14	O.M.	DIM 14		MAR 14		MAR 14		VEN 14	
MAR 15		VEN 15		LUN 15	16	MER 15	J	MER 15	J	SAM 15	
MER 16		SAM 16		MAR 16		JEU 16	O.M.	JEU 16	O.M.	DIM 16	Fête des Pères
JEU 17	O.M.	DIM 17		MER 17	J	VEN 17		VEN 17		LUN 17	25
VEN 18		LUN 18	8	JEU 18	O.M.	SAM 18		SAM 18		MAR 18	
SAM 19		MAR 19		VEN 19		DIM 19		DIM 19		MER 19	
DIM 20		MER 20	J	SAM 20		LUN 20	21	LUN 20	21	JEU 20	O.M.
LUN 21	4	JEU 21	O.M.	DIM 21		MAR 21		MAR 21		VEN 21	Été
MAR 22		VEN 22		LUN 22	17	MER 22		MER 22		SAM 22	
MER 23	J	SAM 23		MAR 23		JEU 23	O.M.	JEU 23	O.M.	DIM 23	
JEU 24	O.M.	DIM 24		MER 24		VEN 24		VEN 24		LUN 24	26
VEN 25		LUN 25	9	JEU 25	O.M.	SAM 25		SAM 25		MAR 25	
SAM 26		MAR 26		VEN 26		DIM 26		DIM 26		MER 26	J
DIM 27		MER 27		SAM 27		LUN 27	22	LUN 27	22	JEU 27	O.M.
LUN 28	5	JEU 28	O.M.	DIM 28		MAR 28		MAR 28		VEN 28	
MAR 29		VEN 29		LUN 29	18	MER 29	J	MER 29	J	SAM 29	
MER 30		SAM 30	+1h	MAR 30		JEU 30	O.M.	JEU 30	O.M.	DIM 30	
JEU 31	O.M.	DIM 31		VEN 31		VEN 31		VEN 31		DIM 31	

Zone B Vacances scolaires, conformes aux arrêtés du 17 juillet 2017 et du 27 juin 2016 sur le calendrier scolaire.

Communauté de Communes du Pays des Sources - Tél. : 03 44 43 09 57 - Internet : www.cc-pays-sources.fr - Courriel : contact@cc-pays-sources.org

